

Réouverture du guichet MaPrimeRénov' !

Le 30 septembre 2025, le guichet MaPrimeRénov' a de nouveau été ouvert, redonnant un élan majeur aux projets de rénovation énergétique. Ce dispositif, essentiel pour la transition écologique, a permis de financer une large gamme de travaux, tels que l'isolation, le remplacement de systèmes de chauffage énergivores ou l'installation de solutions utilisant les énergies renouvelables, avec des subventions couvrant de 30 % à 90 % des coûts, et des plafonds dépassant les 20 000 € pour une rénovation complète. La procédure, exclusivement en ligne, a été simplifiée, et des artisans certifiés RGE ont accompagné les particuliers dans chaque étape du processus.

Des organismes comme France Rénov', les Espaces Info Énergie, Lokey et l'ADIL, spécialisés dans l'efficacité énergétique, accompagnent les particuliers dans l'optimisation de leur consommation d'énergie, garantissant ainsi des solutions durables. Suite à la nouvelle législation, il est désormais important de noter que certains logements, ayant une mauvaise note énergétique (F ou G sur le diagnostic de performance énergétique - DPE), ne pourront plus être mis en location. Les logements classés "G" seront concernés à partir de cette année, tandis que ceux classés "F" le seront à partir de 2028. Ces logements, considérés comme des « **passoires thermiques** », risquent d'être confrontés à des sanctions et à une baisse de leur attractivité sur le marché locatif. MaPrimeRénov' offre donc une opportunité unique de rénover ces logements pour éviter cette situation, tout en réduisant les factures énergétiques et en améliorant le confort thermique.

Pour obtenir cette aide, les candidats doivent soumettre leur demande directement sur la plateforme officielle de l'État en renseignant des informations sur leur logement, les travaux envisagés et leur situation financière. Cette réouverture vise à répondre à trois enjeux majeurs : réduire la consommation d'énergie, préserver le pouvoir d'achat des ménages et stimuler l'activité du secteur du bâtiment. Ce dispositif, largement plébiscité par les propriétaires, est resté une priorité nationale, offrant une véritable opportunité pour améliorer l'efficacité énergétique des logements et soutenir la transition énergétique tout en préservant le patrimoine immobilier.

Vincent Legrand

Chargé de diffusion – service communication

T : 06 05 78 00 90 | E : v.legrand@info-departement.org